

Agen, lundi 15 février 2021

DOSSIER DE PRESSE

VACCI'BUS

Comment ça roule ?

A compter de la fin de semaine prochaine, le Vacci'bus pourra prendre la route à titre expérimental sur quelques communes lot-et-garonnaises, à la rencontre de personnes âgées de plus de 75 ans isolées et/ou sans médecin traitant.

Pour mémoire, ce bus est celui de l'UNA47 financé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie présidée par le Conseil départemental.

Ce projet se concrétise aujourd'hui notamment grâce au partenariat entre le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Union Nationale de l'Aide à domicile UNA47 et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Fort de sa vocation de solidarité, le Conseil départemental se préoccupe des personnes âgées isolées, qui risqueraient de rester en marge du dispositif vaccinal organisé autour de grands pôles de vaccination.

Le vaccibus est un outil de vaccination complémentaire aux outils existants (centres de vaccination actuels) ou prochainement mis en œuvre (vaccination de proximité par les médecins libéraux et les pharmaciens).

Quel public ?

Le public prioritaire correspond ainsi aux priorités nationales actuelles :

- personnes âgées de plus de 75 ans
- isolées
- et/ou sans médecin traitant.

Quelle organisation ?

- le bus est mis à disposition par l'UNA 47, le chauffeur est en outre un de ses salariés
- l'ARS fournit les vaccins et participe à la définition des publics cibles et des territoires retenus
- le SDIS est présent les jours de vaccination en soutien aux équipes du Département
- le Conseil départemental mobilise ses agents avec la mise en place d'une cellule chargée notamment de préparer les déplacements du Vacci'bus et d'organiser les rendez-vous avec les personnes repérées, et avec la constitution d'une équipe mobile à bord du Vacci'bus, chargée de la vaccination à proprement dit.

Cette équipe mobile est composée de 4 personnes :

⇒ **1 médecin** travaillant habituellement au service Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui procède à la consultation pré-vaccinale, vérifie l'absence de contre-indication à la vaccination, le niveau d'information vaccinale, répond aux éventuelles questions et recueille le consentement de la personne.

⇒ **2 professionnels paramédicaux** de la PMI (infirmiers et sages-femmes) :

- ⇒ 1 qui assure l'accueil des personnes disposant d'un rendez-vous et procède aux enregistrements administratifs,
- ⇒ 1 qui prépare les doses vaccinales en respect des recommandations du fabricant, veille au respect constant de la chaîne du froid durant sa présence et réalise l'acte vaccinal dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Ils sont aussi chargés de décontaminer l'environnement de travail entre chaque personne et en fin de séance vaccinale.

⇒ **1 sapeur-pompier volontaire du SDIS** qualifié et disposant du matériel nécessaire, pour assurer la surveillance d'une éventuelle réaction immédiate post-vaccinale.

Un partenariat est recherché avec les communautés de communes des territoires ciblés ou les communes choisies afin d'essayer de proposer un transport à la demande aux personnes qui seront vaccinées ; l'objectif étant de les véhiculer depuis leur lieu de résidence jusqu'au Vacci'bus.

En effet, pour optimiser les déplacements, le Vacci'bus n'effectue pas du porte à porte, il va sur des territoires isolés mais pas chez les particuliers.

Quel rythme de vaccination ?

L'ARS met dans un premier temps à disposition de cette expérimentation **60 doses de vaccins individuels par semaine.**

Le Vacci'bus assurera ainsi deux jours de vaccination par semaine, soit 30 personnes par jour durant 4 semaines, avant de retourner assurer la seconde injection aux personnes ayant reçu la première dose de vaccin.

L'expérimentation concernera ainsi 240 personnes isolées (480 vaccins administrés au total) **d'une vingtaine de communes très rurales.**

Comment sont choisis les lieux ?

Les communes ont été choisies en fonction de leur isolement, de leur faible démographie (moins de 300 habitants) et de leur proximité : regroupement en deux ou trois communes limitrophes afin d'optimiser la vaccination et de faciliter les déplacements des personnes à vacciner.

Concernant la priorisation des personnes à vacciner au sein de ces communes, elle a été effectuée en se basant sur les priorités nationales (personnes de plus de 75 ans, isolées et/ou sans médecin traitant) mais également après un échange avec les maires de ces communes qui disposent d'une connaissance fine du terrain et des besoins de leur population.

Important : C'est la cellule administrative du Département qui contacte par téléphone les personnes identifiées en concertation avec l'ARS et les maires. Ce contact permet de fixer le rendez-vous. Toutes les vaccinations sont effectuées uniquement sur rendez-vous et ne concernent pour cette expérimentation que les publics prioritaires des communes retenues.

Quelle autre action pour le Conseil départemental ?

Le Vacci'bus n'est pas la seule initiative du Département en matière de vaccination.

Dès cette semaine, en partenariat avec l'ARS, le Conseil départemental va débiter la vaccination des résidents des **établissements dont il a la compétence** : résidences autonomie et foyers-résidences (ex : les MARPA).

Dans les semaines qui viennent, au rythme des doses de vaccins disponibles et de la capacité des établissements à se préparer à cette vaccination (mise en place d'un protocole national particulier), les équipes du Conseil départemental, en collaboration avec les professionnels libéraux du territoire, vont proposer aux **900 résidents concernés** (essentiellement des personnes âgées), d'être vaccinées.

ANNEXES

- *liste des communes concernées pour les premières tournées*
- *liste des premiers établissements sociaux et médico-sociaux (établissements prêts à accueillir cette phase de vaccination dans le strict respect du protocole)*

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest

ANNEXE 1 – PREMIERS ARRETS DU VACCI'BUS

- Jour 1 - le jeudi 18 février : déplacement à Sauméjan

communes concernées par la vaccination : Allons, Sauméjan et Pindères

- Jour 2 - le vendredi 19 février, déplacement à Guérin

communes concernées par la vaccination : Romestaing et Guérin

- Jour 3 - le jeudi 25 février, déplacement à Tourliac

communes concernées par la vaccination : Tourliac, Rayet, Parranquet

- Jour 4 - le vendredi 26 février, déplacement à Doudrac

communes concernées par la vaccination: Doudrac, Ferrensac, Cavarac

- Jour 5 - le jeudi 4 mars, déplacement à Labretonie

communes concernées par la vaccination: Labretonie, Hautevignes, Tourtrès (1/2)

- Jour 6 - le vendredi 5 mars, déplacement à Laperche

communes concernées par la vaccination: Laperche, Armillac, Tourtrès (2/2)

- Jour 7 - jeudi 11 mars, déplacement à Massels

communes concernées par la vaccination : Massoulès, Massels, Blaymont

- Jour 8 - vendredi 12 mars, déplacement à Dondas

communes concernées par la vaccination : Engayrac, Dondas, St Martin de Beauville

ANNEXE 2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

- **17 février**
 - ⇒ MARPA « les Muriers », Pont du Casse, 14 personnes
 - ⇒ MARPA « Les Tilleuls », Lavardac, 18 personnes
- **18 février**
 - ⇒ MARPA « Résidence Le Canalet », Le Passage d’Agen
- **19 février**
 - ⇒ MARPA « Gilbert Cassagne », Boé
- **A suivre**
 - ⇒ Résidence autonomie « Les Michelettes », Mézin
 - ⇒ MARPA des Vergers, Prayssas
 - ⇒ Résidence autonomie de Burges, Le Passage d’Agen
 - ⇒ Résidence La Salève, Agen
 - ⇒ MARPA « Résidence du Clocher », Sérignac

